

# PRIME OPJ : SYNERGIE-OFFICIERS DE NOUVEAU RECU PAR LA DRCPN

Le 31 mai 2023

Dispositif acté dans le cadre du Protocole de mars 2022, la prime OPJ s'inscrit dans une volonté ancrée pour notre organisation syndicale de fidéliser et valoriser les officiers œuvrant dans des services judiciaires, en grande souffrance, notamment en raison de la complexification de la procédure pénale.

La désaffectation du judiciaire est prégnante ; bon nombre de postes d'investigation sont aujourd'hui délaissés.

**SYNERGIE-OFFICIERS** a défendu avec ardeur l'intérêt du corps en procédant à une analyse minutieuse des propositions des différentes directions d'emploi afin non seulement de préserver une certaine homogénéité dans les mêmes catégories de postes, mais aussi pour élargir ce dispositif au plus grand nombre d'Officiers légitimement éligibles.

La réunion dédiée du 17 mai dernier nous a permis de décliner, de nouveau, nos propositions :

- Conforter l'engagement politique d'une mise en place au 1er janvier 2023 ;
- Adapter la cartographie à la naissance de la nouvelle filière investigation dans le cadre de la réforme territoriale ;
- Prendre en compte la cartographie OPJ des commissaires pour que les postes tenus par les officiers et similaires à ceux qu'ils occupent, ne soient pas oubliés.

A ce jour, les travaux sont toujours en cours, notamment avec une prochaine validation sollicitée auprès du Guichet Unique de la DGAFP.

**SYNERGIE-OFFICIERS** veillera, poste par poste, à ce que l'ambition affichée au départ puisse se traduire avec efficacité.

## SYNERGIE-OFFICIERS, LE CHOIX DE L'AMBITION !

Le Bureau National

